



Solidaires Unitaires Démocratiques
SUD Santé Sociaux d'Indre et Loire
18, rue de l'Oiselet 37550 St Avertin
06 15 08 62 22 (public) / 06 17 63 57 32 (privé)
Local syndical Bretonneau 02 47 47 37 62
Mail : sudsantesociaux37@gmail.com

Union
syndicale
Solidaires

Tours, le 20 mars 2020

Communiqué de presse

La crise du coronavirus ne doit pas servir à la précarisation des métiers du social et médico-social !

En date du 19 mars 2020, la Direction générale de la cohésion sociale de la région Centre-Val de Loire appelle les directions des établissements de formation en travail social à mettre à disposition leurs étudiant.es auprès des établissements sociaux et médico-sociaux pour garantir la « continuité de l'activité » auprès des publics vulnérables. Il s'agit du « *dispositif de mobilisation des étudiants en travail social volontaires* » mis en place dans le cadre de la situation dramatique que nous vivons, celle du Covid-19.

Mais de quel dispositif et de quelle volonté s'agit-il réellement ?

Le courrier de la direction de l'Institut du Travail Social de Tours à ses étudiant.es est révélateur d'une situation extrêmement inquiétante : « *Votre statut particulier d'apprenant vous met aujourd'hui en première ligne de cette réalité alors même que vous n'y êtes pas encore toutes et tous pleinement préparés. L'ITS se doit donc d'organiser à la fois votre situation de stagiaire en soutenant les aménagements nécessaires de vos cursus et de permettre la réalisation de notre devoir de SOLIDARITÉ ; comme citoyen et comme néo-professionnel.* » Derrière le beau mot de solidarité, ici totalement dévoyé par la novlangue néolibérale, c'est bien d'exploitation capitaliste qu'il s'agit : travail gratuit ou très faiblement rémunéré, sans protection sociale, sans statut ! À suivre le vocabulaire guerrier employé par le Président de la République, les étudiant.es en travail social sont ici de la « chair à canon » envoyée au « front » par quelques « soldat.es » bien zélé.es mais qui eux et elles sont... en télétravail !

Comme l'indique la lettre de la Direction générale de la cohésion sociale, « *une telle intervention est juridiquement envisageable dans la mesure où les professions du travail social ne sont pas réglementées, à l'exception des assistants de service social.* » Il faut donc en profiter, c'est le moment ! Pas de droit du travail, pas de convention collective, pas de statut de salarié.es, pas de salaire ! Que rêver de mieux pour précariser un peu plus les métiers du travail social ? Que rêver de mieux pour rendre les futur.es professionnel.les, pas totalement formé.es, comme des « ressources humaines » corvéables à merci ? Tout cela, en comptant sur leur sens de l'engagement, car c'est un acte avant tout « citoyen »...

Ce dispositif, tel qu'il est envisagé, n'est pas tenable car il est inhumain et ne tient pas compte des urgences réelles qu'exige la crise sanitaire. C'est pourquoi Sud Santé Sociaux 37 dénonce ce dispositif et revendique dès maintenant :

- **Des budgets à la hauteur pour faire face, tenir le coup sur la longueur et prendre soin de toutes et tous ! Ce n'est pas le moment de faire des économies sur la santé des intervenant.es en travail social, et celle des usagères et usagers.**

• L'embauche immédiate et en nombre de personnels supplémentaires, statutaires dans le public et en CDI dans le privé. La « réserve sociale » ne doit pas être un vaste plan de démantèlement du droit du travail et de la qualité de l'accompagnement !

• La fourniture de matériel de protection dont des masques et du gel hydro-alcoolique pour tous les personnels, quelque soit leur métier, dans la sous-traitance y compris, matériel indispensable à leur poste.